

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 6 MARS 2025**

Date de la convocation : 3 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUINEHEUX - Maire.

**Etaient présents** : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. MALTAVERNE, M. LARDEUX, M. POCHE

**Etai(ent) excusé(es)** :

**Etai(ent) absent(s)** : M. PINEAU, Mme GENTILHOMME, Mme TROMEUR,

**Secrétaire de séance** : Mme DEGAS

**ORDRE DU JOUR**

- ▶ Approbation du PV du dernier conseil municipal
- ▶ Désignation d'un secrétaire de séance
- ▶ Intervention de France Service
- ▶ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- ▶ Subventions communales et extra communales 2025
- ▶ Opération Argent de Poche
- ▶ Retour sur le temps d'échange « gestion des biodéchets »
- ▶
- ▶ Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

- ▶ Devis pour l'achat d'un robot de tonte

Le PV du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**PRÉSENTATION FRANCE SERVICE**

Voir diapositives en annexe

**D2025-010 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES**

Annule et remplace la D2025-003 du 06/02/2025

M. le maire expose au Conseil Municipal que le Trésor Public de Château-Gontier a présenté une situation de produits irrécouvrables pour le budget commune, pour le motif « poursuite sans effet » :

Exercice	Réf. De la pièce	Objet	Montant
2021	T. 136	Dépôt sauvage d'ordures	50.00 €
2021	T. 245	Facturation cantine	70.00 €
2021	T. 421	Facturation cantine	24.12 €
<b>TOTAL</b>			<b>144.12 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE de procéder à l'admission en non-valeur telle que présentée ci-dessus**  
**AUTORISE M. le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires**

**D2025-011 : SUBVENTIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES 2025**

Le Conseil municipal, après étude des demandes et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'octroyer, pour l'année 2025, les subventions suivantes :

**ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Comité des fêtes	500 €*
Football Club du Craonnais	1 250 €
OGEC (sorties scolaires)	850 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 €</b>

\*Une subvention supplémentaire d'un plafond de 500 € pourra être versée en fonction du résultat du Festival Graine d'Acteurs

Comité des fêtes (subv. Supplémentaire)	500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 100 €</b>

**ASSOCIATIONS EXTRA COMMUNALES :**

ADPC 53	30 €
AFM Téléthon	30 €
APF France Handicap	30 €
Ligue contre le cancer	50 €
MFR Hippodrome de Craon	50 €
Prévention routière	50 €
UDAF	60 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 €</b>

**S'ENGAGE** à reprendre les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.

## D2025-012 : OPERATION ARGENT DE POCHE 2025

La Communauté de communes ayant reçu un avis favorable de la DDCSPP, il est proposé de renouveler le dispositif « Argent de poche » en 2025. Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15 € forfaitaire par ½ journée de 3h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** la mise en place du dispositif pour l'année 2025,

**PRECISE** que, de manière exceptionnelle et justifiée, une indemnité de 5€ par heure pourra être versée au jeune n'ayant pas pu réaliser le chantier dans son entier ou pour rétribuer un temps supplémentaire nécessaire à la finalisation du chantier,

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**NB :** Un dossier a été déposé par le Nulle Part Ailleurs pour ouvrir l'opération aux jeunes âgés de 14 ans révolus à partir de cette année. Le dossier est en cours.

## 2025-013 : DEVIS HUBERT AGRI POUR L'ACHAT D'UN ROBOT DE TONTE

Concernant l'achat d'un robot de tonte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise Hubert Agri, comprenant

-1 robot de tonte

-les travaux d'installation

-la formation du personnel

D'un montant total de **11 345.00 € HT (13 614.00 € TTC)**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**VALIDE** le projet d'achat d'un robot de tonte,

**ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise Hubert Agri pour un montant total de **11 345.00 € HT (13 614.00 € TTC)**

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025

## RETOUR SUR LE TEMPS D'ECHANGES SUR LA GESTION DES BIO DÉCHETS

Rencontre entre les élus, les référents bio déchets et les agents communaux le 18/02/2025 à St Martin-du-Limet.

## QUESTIONS DIVERSES

\*Devis pour le remplacement des chaînes des cloches d'un montant de 1269 € HT (1522 € TTC), usure prononcée signalée par l'entreprise de maintenance Bodet Campanaire. Devis non validé pour le moment, en attente de photos.

\*Devis chaudière granulés bois de 36 423 € HT (43 707.60 € TTC) : la chaudière actuelle est sous dimensionnée, il faudrait la remplacer avec une capacité de stockage 3 fois plus importante. Possibilité de revendre la chaudière actuelle environ 10 000 € ou de la transférer à la salle de loisirs. Attendre le dépôt d'une demande de DETR en novembre avant de valider le devis.

\*Devis pour les bordures du parking PL d'un montant de 5425 € HT (6510 € TTC) non validé.

\*Résultat du recensement : 466 personnes recensées en 2025 contre 471 en 2019

**DATES A RETENIR :**

\*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 10 avril 2025, à 20h00

La séance est levée à 23 h 00